

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 24 JUIN 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 24 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD - Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE – Aurélie VULLO STIENNE - Mickaël COLIBET – Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Stéphanie HERVAGULT - Meggie GENDROT

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Bernard LINAY ayant donné pouvoir à Michaël COLIBET

Secrétaire : Gilbert FAUCHARD

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 est adopté.

QUESTION 1 Délib 2019-06-39 Délib 2019-06-40 Délib 2019-06-41	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
--	---

-Forfait Ecole Saint-Joseph rentrée 2019 et participation des communes extérieures

Après avoir présenté à l'assemblée le coût d'un élève à l'Ecole Publique pour l'année 2018 à savoir :

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2018 ECOLE PUBLIQUE					
COUT D'UN ELEVE 2018 - BASE DE PARTICIPATION AUPRES DEL'ECOLE St Joseph					
Effectifs rentrée septembre 2018 : 29 maternelles - 61 élémentaires					TOTAL: 90
1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT					
Article budget	Libellé	Dépenses 2017 101 élèves	Dépenses 2018 90 élèves	Maternelles élèves 29	Elémentaires élèves 61
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	26 406,51	24 712,10	7 962,80	16 749,31
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	1 442,87	2 529,22	814,97	1 714,25
6574	SUBVENTIONS <i>sorties extérieures-crédits livres</i>	2 246,24	2 021,40	651,34	1 370,06
DEPENSES		30 095,62	29 262,72	9 429,11	19 833,62
Soit à l'élève		297,97	325,14	325,14	325,14
Renouvellement mobilier		2,90	3,04	3,04	3,04
COUT à l'élève		300,87	328,18	328,18	328,18
2 -CHARGES DE PERSONNEL ATSEM		2017	2018		
		46 908,24	42 780,66		
coût moyen ch personnel ATSEM/élève		464,43	475,34		
TOTAL COUT ELEVE 2017 - 2018		765,30	803,52		

le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE à 803.52 € le forfait par élève maternelle et élémentaire à verser auprès de l'OGEC multiplié par le nombre d'élèves finançables ; effectifs précisés à l'article 3 et selon les modalités portées à la convention signée le 4 février 2019.

FIXE à 863.47 € la participation financière à demander auprès des communes de résidence pour l'accueil des enfants à l'école publique prenant en compte les classes découvertes.

-Bilan restaurant scolaire :

En 2018, 16 261 repas ont été distribués au restaurant scolaire. Le coût de revient d'un repas s'élève à 7.01 €.

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse, le conseil municipal confirme de porter le prix du repas de 3.45 € à 3.50 € pour les enfants/le personnel et de 6.35 € à 6.40 € pour les enseignants à compter de la rentrée de septembre 2019.

-Tarifs des services rentrée 2019 ALSH et restaurant scolaire

Sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs ci- dessous :

Accueil	horaires	non imposable	imposable
NAP	16 h - 17 h	0,60 €	0,65 €
PERISCOLAIRE	matin	1,60 €	1,70 €
	7 h - 8 h 45		
	soir	1,20 €	1,30 €
	17 h 15 - 19 h		

ALSH MERCREDI APRES-MIDI (3 ans dans l'année scolaire),	Septembre 2019
Non Imposable mercredi après-midi	3.60 €
Imposable mercredi après-midi	3.70 €
Non imposable péri mercredi après-midi	1.60 €
Imposable péri mercredi après-midi	1.70 €

ACCUEIL LOISIRS VACANCES 4 – 11 ANS et 11 – 17 ans

ALSH 4 – 11 ans (4 ans dans l'année scolaire)	Septembre 2019
Commune	
Non Imposable	3.60 €
Imposable	3.70 €

Hors commune	½ journée
Nom imposable	5.60 €
Imposable	5.70 €

ALSH 11 -17 ans	Septembre 2019
Commune	½ journée
Non Imposable	3.60
Imposable	3.70

Activités ponctuelles familles Non Imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle
Activités ponctuelles familles Imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle + 3%

La cotisation « droit d'accès aux activités du service animation 11 -17 ans est maintenue à **5 €/an.**

LE RESTAURANT SCOLAIRE	Septembre 2019
Repas enfants, stagiaires, agents du restaurant	3.50 €
Repas Enseignants et autres agents	6.40 €

Pénalité :

Absence d'inscription ou désinscription après 9 heures sans motif le jour du repas **3.50 €**

ACTIVITE DECOUVERTE SPORT 4 – 6 ans	Septembre 2019
Cotisation annuelle Non Imposable	10.00
Cotisation annuelle Imposable	10.00

Accueil des 9 – 12 ans

La commission et les animateurs travaillent sur la mise en place de 3 niveaux d'accueil pour permettre d'adapter les activités au plus près de l'âge de l'enfant :

Groupe des 4 - 8 ans

Groupe des 9 – 12 ans

Groupe des 13 – 17 ans

Et ainsi permettre une intégration des 9 -12 ans vers le groupe des ados.

-Charte alimentaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

est favorable aux règles fixées à la Charte alimentaire définissant les conditions de préparation et de composition des repas distribués au restaurant scolaire :

-augmentation de la qualité alimentaire (le fait maison privilégié...)

-sensibilisation à la protection de l'environnement (gaspillage, circuits courts, produits biologiques...)

-maintien de l'équilibre budgétaire

-valorisation du travail de tous les acteurs

Elle sera remise aux familles à la prochaine rentrée scolaire.

-Equipement numérique école publique

Suite à la demande de subvention déposée pour équiper l'école publique en numérique, la convention financière de l'Inspection Académique confirme une aide de 3 597 € pour une dépense de 7 194 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sur proposition de la commission Enfance Jeunesse, après analyse des offres, confirme le devis de la SARL Conty 53 pour une dépense maximale de 7 194 € TTC.

-un tableau interactif et un ordinateur à la maternelle

-une valise avec 8 ordinateurs élèves et 1 enseignant

-et divers équipements numériques (1 souris scan – 3 appareils photos – 3 enceintes – 1 lecteur CD/MP3 et un répartiteur)

-Subvention CAF

Pour information, la CAF devrait attribuer une aide de 7 000 € sur les 8 500 € sollicités pour l'organisation de la manifestation « Bourgneuf la Folie » en 2020.

QUESTION 2 Délib 2019-06-42 Délib 2019-06-43	COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT
---	--

-Travaux de contournement du plan d'eau de Morfelon - prise en charge, aménagement des abords et équipement plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet commun avec le syndicat des bassins versants de la Jouanne, Agglomération de Laval, Vicoin et Ovette (JAVO) de contournement du ruisseau du Coudray sur le site de Morfelon afin de permettre la restauration écologique du ruisseau, le classement en eaux closes du plan d'eau et compléter l'aménagement du parc.

Le projet définitif réalisé par le cabinet HYDRO CONCEPT est présenté avec la répartition des travaux entre les deux collectivités :

SYNDICAT JAVO	COMMUNE
-les deux surverses et l'encrochement -le dévoiement du ruisseau -La réalisation de la mare -La clôture avec la limite Fouilleul suivant les conditions demandées -Remise en état du site Divers	- 1 passerelle toutes charges - protection des berges en encrochement de part et d'autre de la passerelle - Cheminement piétonnier - canalisations -boisement (naturel ou plantations à envisager dans temps) Divers
Coût travaux estimé à 30 406 € HTt	Coût travaux estimé à 17 965 € HT

Il est précisé la participation à 50 % de la commune auprès du cabinet d'étude Hydro Concept. Les dépenses liées à l'acquisition foncière, de bornage et d'acte sont à la charge de la commune.

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

CONFIRME la réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus ainsi que leur prise en charge financière, **CONFIE** au Syndicat des Bassins JAVO la maîtrise d'ouvrage déléguée du marché de travaux et de son exécution. Le mandatement des dépenses s'effectuant directement par chacune des collectivités auprès de l'entreprise.

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion du marché de travaux ainsi que tout document se rapportant aux opérations d'exécution et de paiement de ce programme.

-Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal a pris connaissance des deux devis concernant l'achat d'un vidéo projecteur pour la Mairie :

- Xerox avec le vidéo projecteur RICOH WX5770
- Conty avec le vidéo projecteur EPSON EB2250U WUXGA

Considérant que le vidéo projecteur proposé par Conty est de gamme supérieure, avec pointeur laser et livré avec prise en main,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de Conty pour un prix de 2 122 € TTC.

-Externalisation des données informatiques de la Mairie

Le Conseil Municipal a pris connaissance des deux offres pour la sauvegarde des données informatiques de la Mairie :

- Xerox propose la supervision via Box Wooxo, pour un montant de 2 001.60 € TTC/an
- Conty propose la sauvegarde externalisée sur plateforme sécurisée au sein d'un Datacenter à Laval, pour un montant de 345.60 € TTC/an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition de Conty

-Chambre et armoire frigorifique restaurant scolaire

Trois entreprises ont été consultées pour l'acquisition d'une chambre froide et d'une armoire négative pour le restaurant scolaire :

- Alliance Froid propose une chambre froide (Gaz R134A, 1457 W) pour un montant de 8 632.06 € TTC et une armoire négative 550 l pour un montant de 1 072.68 € TTC.
- Girault propose une chambre froide (Gaz R448A, 1827 W) pour un montant de 13 320 € TTC.
- FCPL propose une chambre froide (Gaz R449A - dit propre, 2681 W) pour un montant de 10 798.80 € TTC et une armoire négative 520 l pour un montant de 1 693.20 € TTC.

Après analyse des critères de chaque équipement,

par un vote de 1 OUI pour Alliance Froid, 10 OUI pour FCPL et 5 ABSTENTIONS, à la majorité, le devis de la société FCPL proposant un équipement plus puissant et avec un gaz R449 A (dit propre) est retenu pour une somme remise de 12 193.20 € TTC.

Tout pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour la cession des équipements remplacés et qui seront retirés de l'actif de la commune.

QUESTION 3 Délib 2019-06-44	TRAVAUX ENERGETIQUES SUR BATIMENTS COMMUNAUX
--	---

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic énergétique réalisé en 2018 par l'ex Communauté de Communes du Pays de Loiron sur les logements communaux et bâtiments publics.

Il présente à l'assemblée l'analyse faite en partenariat avec Monsieur LANDRÉ de Laval Agglomération sur les préconisations de travaux à envisager et notamment ceux qui permettraient une performance énergétique de 40 % ou une consommation < 110 kwh ep/m²/an.

Aussi, le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des principaux travaux à envisager, des estimations et priorisé les bâtiments les plus énergivores, à l'unanimité :

DECIDE d'entreprendre des travaux énergétiques sur les collectifs,

-du Grand Saint-Gilles (6 logements)

Isolation des combles, du plancher, des murs extérieurs et au niveau des lucarnes, remplacement de la VMC et équipements de chauffage pour un coût qui peut être estimé à plus ou moins 105 000 € TTC

-du Petit Saint-Gilles (2 voire 3 logements)

Isolation des combles, des murs, remplacement des menuiseries extérieures, de la VMC et des équipements de chauffage pour un coût qui peut être estimé à plus ou moins 77 000 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire de lancer une consultation pour le recrutement d'un cabinet de maîtrise d'oeuvre pluridisciplinaire doté de thermiciens

SOLLICITE les aides pour le financement de ces travaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le montage des dossiers et arrêt des plans de financement

QUESTION 4 Délib 2019-06-45	NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CAUE
--	---

Monsieur Le Maire rappelle la signature de la convention d'accompagnement du CAUE du 11 avril dernier pour le projet d'aménagement des cours de récréation de l'école publique.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal décide de la compléter afin d'étendre la réflexion sur l'ensemble de la structure avec des propositions de réorganisation des bâtiments, classes et cours.

Le montant de la prestation financière est par conséquent porté de 1 500 € à 3 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la convention modifiant la mission ainsi que le montant et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

QUESTION 5 Délib 2019-06-46	ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LAVAL AGGLOMERATION – MANDATAIRE : Ville de Laval
--	---

Laval Agglomération propose l'adhésion à trois groupements de commandes :

- Produits de peinture de traçage pour terrains de football
- Produits d'entretien et d'hygiène
- Fournitures administratives et informatiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Confirme dans le moment l'adhésion au groupement de fournitures administratives et informatiques **Autorise** le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec Laval Agglomération

QUESTION 6

**DROIT D'INTENTION D'ALIENER EN ZONE UE
« Le Pré Pourri »**

La commune a reçu le 14 juin 2019 une décision d'aliéner concernant la vente d'un terrain situé « Le Pré Pourri » sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt pour une superficie estimée par l'Office Notarial d'Ernée à 9 040 m².

Compte tenu du classement en zones économiques aux documents d'urbanisme de ces parcelles : en zone UE au Plan Local d'Urbanisme en application à ce jour et proposées en classement 1AUe au futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Considérant que ces parcelles sont adossées à la zone d'activité du Haut-Beauvais avec l'existence d'une voie et des réseaux en attente du développement économique de l'actuelle zone,

Il est proposé que l'entité titulaire du droit de préemption urbain acquière ces parcelles.

QUESTION 7

Délib 2019-06-48

ECHANGE TERRAIN AVEC M ET MME REUCHERAND

« La Rocherie »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser la propriété de terrains au lieu-dit « La Rocherie » par un achat et une vente entre la commune du Bourgneuf-la-Forêt et Monsieur et Madame René REUCHERAND à savoir :

- **ACQUISITION** par Monsieur et Madame REUCHERAND auprès de la commune, de la parcelle cadastrée section C 2782 d'une superficie de 1 464 m²

- **VENTE** par Monsieur et Madame René REUCHERAND à la commune, les parcelles cadastrées section C n° 2779 d'une superficie de 728 m² et n° 2780 d'une superficie de 33 m²
au prix de de l'euro symbolique pour chacune des parties.

Après présentation de ce dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**

LA VENTE et L'ACQUISITION des terrains cités ci-dessus au prix de l'euro symbolique et de confier au cabinet ZUBER les formalités de bornage et d'acte pour un montant de 1 044 € TTC pris en charge pour moitié par chacune des parties, en sus les frais de publicité.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier et signature de l'acte.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Compte-rendu rencontre avec les services de Laval Agglomération sur le Plan Local Habitat

Le Maire a exposé la rencontre précisant la situation locale du marché de l'habitat sur le pays de Laval, avec les différentes possibilités de constructions, de rénovations et leur financement :

- Diagnostic de la situation locale du marché de l'habitat
- Orientations du PLH : favoriser le réinvestissement du parc existant, produire une nouvelle offre diversifiée et de qualité, répondre à la diversité des besoins en logements en organisant la mixité, consolider une offre de services à l'échelle de Laval Agglomération, renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération, conforter le dispositif de pilotage de suivi et d'animation du PLH
- Objectifs chiffrés de production de logements
- Objectifs de production du PLH 2019-2024
- Principales actions à mener
- Dotations mises à disposition dans la délégation de compétences 2019/2024 par l'Etat et Laval Agglomération
- Objectifs de réhabilitation de logements inscrits dans la délégation de compétences 2019/2024 pour le parc privé.

-Bilan de la journée citoyenne du samedi 22 Juin 2019

Le bilan de cette journée est très positif, 60 adultes et 12 enfants y étaient présents.
Six ateliers tels que désherbage, peinture, cuisine, bricolage... ont été mis en place.

-Inauguration du Pôle Enfance

L'inauguration du Pôle Enfance est prévue le samedi 14/09/2019 à 10h30.
Il est également prévu d'organiser des portes ouvertes l'après-midi, dont les modalités restent à définir.

Séance levée à 23 h 50 mn